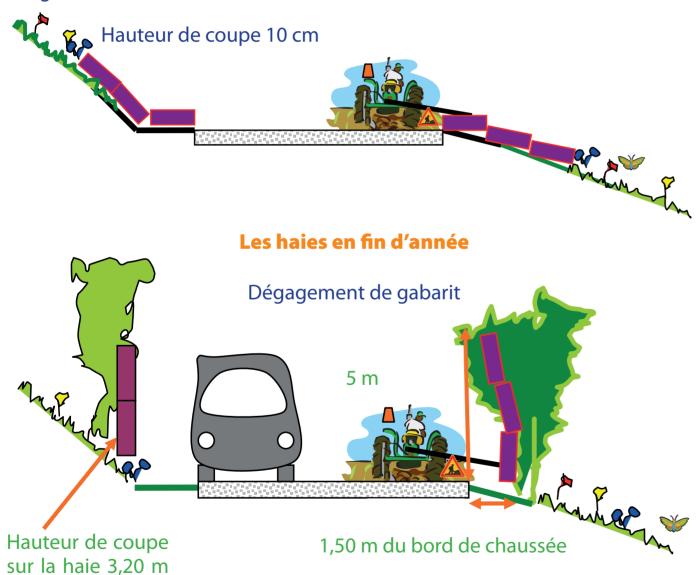


3^e coupe

Accotement, talus et dégagement de visibilité dans les carrefours et les virages dangereux



L'ORNE
Conseil Général

Pour tous renseignements:

Conseil général de l'Orne Pôle aménagement environnement Service gestion du réseau routier au 02.33.81.60.00 Entretien des bords de routes





Pour un fauchage raisonné dans l'Orne





- impression : API CG61-Plaquette





Le Conseil général poursuit sa politique de développement durable :

- en 2006 Création du guide des bonnes pratiques d'entretien des espaces publics ;
- en 2007 Elaboration du document sur la politique d'entretien routier ;
- en 2009 Signature de la charte régionale d'entretien des espaces publics et mise en place du fauchage raisonné.



Que veut dire fauchage raisonné?



Les décisions du Conseil général en matière de développement durable sur différents domaines ne sont pas de vains mots mais une réelle volonté d'agir.

Cette nouvelle méthode d'entretien des bords de routes permet de répondre aux besoins des usagers tout en préservant la biodiversité des milieux et la sécurité des usagers.

Pour mettre en pratique cette méthode :

- ajuster la hauteur de coupe à 10 cm du sol ;
- faucher les accotements jusqu'à 1,60 m de largeur et dégager les carrefours et les virages pour la sécurité ;
- exécuter le débroussaillage des fossés et des talus uniquement aux largeur et hauteur utiles ;
- acquérir de nouveaux outils pour le fauchage sous les glissières.

Quels sont les avantages?

Cette nouvelle politique présente de nombreux avantages :

- une économie de 15% de carburant grâce au fauchage raisonné;
- une diminution de l'usure du matériel de 20%;
- une diminution des risques de projection sur les usagers.



Au niveau de la sécurité.

Le fauchage raisonné n'a pas d'incidence sur la sécurité des usagers.

Le fauchage des accotements et des zones dangereuses est maintenu pour assurer la visibilité.

Une influence sur le milieu naturel des bords de route.



Le milieu naturel dans ces conditions sera préservé. Les accotements, les talus, les haies constituent des refuges pour la faune et la flore. En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve les habitats naturels et on favorise la reproduction des espèces végétales et animales.

Des espaces naturels remarquables sur les bords de routes seront signalés par la présence de panneaux pour informer le public et assurer un entretien adapté de ces sites.

Une nouvelle image de nos routes concernant les produits phytosanitaires.

Le Conseil général signe et met en application une charte sur l'entretien des espaces publics et notamment s'engage à une diminution importante de l'utilisation des produits phytosanitaires d'au moins 60% à l'horizon 2012. Seuls les terres pleins centraux des 2x2 voies font l'objet d'un désherbage pour la sécurité du travail des agents.



Les usagers peuvent être surpris par la hauteur de la végétation et croire à un manque d'entretien. L'image d'une « route propre » ne doit pas être synonyme de végétation rasée, tel est le message à faire passer.

